



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 47371

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le recul constate des creations d'entreprises. La baisse est manifeste sur l'ensemble du territoire national. Rien n'est fait pour encourager les jeunes cadres a se lancer dans l'aventure que constitue la creation d'entreprise : le systeme educatif francais tend meme a dissuader le candidat eventuel, les banques et partenaires financiers refusent toute prise de risque. Souvent les veritables createurs doivent mobiliser leurs biens personnels ou familiaux. L'aide aux chomeurs, createurs ou repreneurs d'entreprises a considerablement diminue et n'est plus incitative. Enfin, il convient d'observer que seule une entreprise sur deux parvient a son cinquieme anniversaire. Il lui demande quelles mesures il envisage pour encourager la creation d'entreprise et eviter un taux trop important de « mortalite infantile » des entreprises.

Texte de la réponse

Avec 275 000 creations d'entreprises, l'annee 1996 retrouve un niveau comparable aux annees 1992 (274 600) et 1993 (273 500), qui contraste avec les annees 1994 (294 000) et 1995 (284 900). Ce phenomene est observe quel que soit le type de creation et notamment les creations d'entreprises ex nihilo (171 700 en 1996 contre 183 800 en 1994 et 179 000 en 1995). Le 13 novembre 1996, le conseil des ministres a arrete la politique du Gouvernement en matiere de creation d'entreprise. La ligne prioritaire de cette politique est de multiplier par deux le nombre de creation et de diviser par deux le taux d'echec d'ici a trois ans. Pour atteindre ces objectifs, des actions vont etre engagees dans de nombreux domaines dans le cadre d'un programme qui comprend six volets dont : le programme national pour l'esprit d'entreprise, il s'agit essentiellement de sensibiliser les collegiens et les lyceens a la creation d'entreprise et de soutenir le developpement de la formation a la gestion et a la creation d'entreprise dans les universites et les grandes ecoles ; le programme national pour la qualite de la creation d'entreprise : il s'agit de professionnaliser l'accompagnement de la creation en tirant parti de l'experience des differents operateurs, l'amelioration de la qualite globale des projets resultant en grande partie de la qualite de l'accompagnement. La mise en place du Conseil national de la creation d'entreprise, dont le secretariat est assure par l'agence pour la creation d'entreprise, permettra la mise en oeuvre de ces programmes.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47371

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 194

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1222